

## Conseil intercommunal de l'ARAS Nyon

Séance du 30 mai 2024

Le Conseil intercommunal a décidé:

D'approuver le préavis N°11-24 : comptes 2023 de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :

- **Le compte 710 – Frais de fonctionnement du CSR :**
  - de prendre note de l'excédent de recettes de CHF 51'386.- attribué à un fonds de réserve conformément à la directive cantonale en la matière.
- **Le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :**
  - De restituer aux Communes l'excédent de recettes à hauteur de CHF 13'898.28. Le solde de CHF 99.01 étant attribué au fonds de réserve générale de l'Association.
- **Le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :**
  - D'attribuer l'excédent de recettes de CHF 23'109.- au fonds de réserve « subventions versées » de l'Association.
- **Le compte 720 – Frais de fonctionnement de l'AAS :**
  - De prendre note de l'excédent de recettes de CHF 248'402.10, dont CHF 63'018.- sont attribués au fonds de réserve selon la directive cantonale en la matière et le solde de CHF 185'384.10 restitué à la DGCS.

de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2023 ;

de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2023.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente



Chantal Maurer

La Secrétaire



Lucia Conti